



Chimie Montpellier

Délibération : N°2025-10-17 : 34

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le vendredi 17 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyril DOUSSON :

Point à l'ordre du jour : Approbation de l'Action Sociale d'Initiative Etablissement (ASIE) : activités culturelles et sportives

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	19
Dont membres ayant voix délibérative :	13
Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

<u>Le résultat du vote est le suivant :</u>	
Membres présents ou représentés :	19
Pour : 19 voix	
Contre : 0 voix	
Abstention : 0 voix	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : le cumul de deux ASIE « activités culturelles » et « activités sportives » pour les personnels et pour les enfants de moins de 18 ans avec 19 voix pour.

Fait à Montpellier, le 23 octobre 2025

Pr / Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Cyril DOUSSON

Transmise à la Rectrice le : 28/10/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère règlementaire.



240, avenue du Professeur Émile Jeanbrau - 34296 Montpellier Cedex 5

www.enscm.fr

Action Sociale d'Initiative Etablissement (ASIE) « Activités culturelles et sportives » et « Activités culturelles et sportives des enfants de moins de 18 ans »

Comité Social d'Administration d'Etablissement du 9 octobre 2025

Conseil d'Administration du 17 octobre 2025

Par délibération du 5 octobre à effet du 1^{er} janvier 2024, le Conseil d'Administration de l'ENSCM a élargi le périmètre de l'ASIE « Activités culturelles et sportives des agents ». Cette aide vise à encourager les personnels à pratiquer une activité culturelle ou sportive, ou à assister à des spectacles vivants tels que concerts, théâtre, danse, cirque, manifestations sportives, cinéma.

Une aide identique peut être attribuée aux enfants de moins de 18 ans.

Modalités de l'aide :

- **Fréquence :** une seule aide par agent et par enfant et par année civile
- **Conditions :**
 - Abonnements d'une durée minimale de 6 mois souscrits à partir du 1^{er} septembre de l'année précédente.
 - Spectacles vivants ou événements sportifs ayant lieu au cours de l'année civile.
- **Montant :**
 - Calculé selon le quotient familial (QF), basé sur le revenu brut global de l'avis d'imposition N-1 (revenus N-2) et le nombre de parts fiscales.
 - QF pivot = 28 356€.
 - Aide équivalente à 50% des dépenses engagées, plafonnée à :
 - **118€** pour les agents dont le QF est inférieur à 28 356€.
 - **59€** pour les agents dont le QF est égal ou supérieur à 28 356€.
 - **59€** pour les enfants rattachés à un foyer fiscal dont le QF est inférieur à 28 356€
 - **29,50€** pour les enfants rattachés à un foyer fiscal dont le QF est égal ou inférieur à 28 356€

- **Statistiques de demande :** le nombre d'agents demandant cette aide est faible :

	2024				2025 (date d'observation 30/09/25)			
	Nombre d'agents	Montants	Nombre d'enfants	Montants	Nombre d'agents	Montants	Nombre d'enfants	Montants
Culture	2	98,50	1	59	4	234	1	59
Sport	7	649	17	885	2	150	6	295
TOTAL	9	747,50	18	944	6	384	7	354

- **Propositions d'évolution :**

A la demande du CSAE lors de sa séance du 19 juin 2025, il est proposé d'autoriser le **cumul de deux ASIE** : une pour les activités culturelles **et** une pour les activités sportives. Un agent et/ou son enfant de moins de 18 ans pourraient ainsi bénéficier d'une aide pour leur abonnement à un club d'équitation **et** pour l'achat de billets de spectacles ou cours de théâtre.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la politique RH globale de l'établissement, visant à favoriser le bien-être et l'épanouissement des agents et de leurs enfants.